



Services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada 2019

Sommaire et analyse des principales conclusions

Childcare Resource and Research Unit 15 février 2021

Contenu

Progrès notables à l'échelle du Canada

Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones

Données démographiques

Offre de services de garde à l'enfance réglementés

Composantes des SEGE

Frais de garde et tarifs

Mode d'exploitation des services de garde

Main-d'œuvre du secteur des services de garde

Financement public des services de garde à l'enfance réglementés

Ce sommaire et cette analyse des principales conclusions et tendances en matière de services éducatifs et de garde à l'enfance (SEGE) au Canada en 2019 s'appuient sur le document intitulé [Early childhood education and care in Canada 2019](#) (ECEC in Canada 2019) et les versions antérieures publiées depuis 1992.

ECEC in Canada 2019 est le 12^e rapport exhaustif sur les services de garde à l'enfance au Canada publié par le Childcare Resource and Research Unit. Le rapport complet comprend des sections détaillées consacrées à chaque province et à chaque territoire, trente-quatre tableaux comparatifs et des volets sur les rôles et les responsabilités en matière de services de garde au Canada, le congé parental et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones.

Les publications du CRRU peuvent toutes être téléchargées depuis [le site Web](#) de l'organisme.

Des progrès notables en matière de SEGE ont été réalisés au Canada de 2016 à 2020

Le gouvernement fédéral et les provinces et territoires ont adopté le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE¹) en juin 2017.

- On peut y lire que « la poursuite du développement de systèmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est l'un des meilleurs investissements que peuvent faire les gouvernements pour renforcer le tissu social et économique de notre pays ». Y sont également définis cinq principes fondamentaux en matière d'AGJE : accessibilité, abordabilité, grande qualité, flexibilité et inclusivité.
- Les ententes bilatérales sur trois ans signées entre le Canada et les provinces et territoires² comportent des plans d'action et des transferts de fonds fédéraux dans l'ensemble du Canada totalisant 1,195 milliard de dollars de 2017 à 2020. Les fonds destinés aux ententes bilatérales subséquentes sont établis jusqu'en 2028.

De plus, le gouvernement fédéral a élaboré, en collaboration avec des organismes de gouvernance autochtones, le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones annoncé en septembre 2018.

- Des fonds additionnels de 1,7 milliard de dollars sur dix ans sont versés à compter de 2018 aux organismes de gouvernance autochtones afin de mettre en œuvre ce cadre.

La pandémie de COVID-19 a eu notamment comme retombée de rehausser l'intérêt des gouvernements à l'endroit des services de garde au pays. Le déploiement d'un important plan d'investissement « à long terme et de façon soutenue pour créer un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants » est attendu au printemps 2021.

1 Les expressions « services éducatifs et de garde à l'enfance (SEGE) », « apprentissage et garde des jeunes enfants (AGJE) » et « services de garde » sont utilisés indifféremment.

2 La première phase des ententes bilatérales sur trois ans a pris fin le 30 mars 2020.

Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones

Le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (AGJEA), élaboré en collaboration par le gouvernement fédéral et des organismes de gouvernance autochtones, a été annoncé en septembre 2018.

- La plupart des provinces ainsi que le Yukon délivrent les permis aux garderies/CPE situés dans les réserves des communautés des Premières Nations, soit sur demande soit systématiquement.
- Il existe trois programmes fédéraux de financement pour les services de garde autochtones au Canada (l'initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits, le programme d'aide préscolaire aux Autochtones des réserves et le programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques) et trois programmes provinciaux de SEGE visant les Autochtones.
- La plupart des provinces indiquent l'existence de programmes d'AGJE, y compris des services de garde en garderie/CPE et des programmes d'aide préscolaire, à l'extérieur du territoire des réserves.

Données démographiques

En 2019, le Canada comptait 5 976 000 enfants âgés de 0 à 12 ans.

- Il y avait 2 218 000 enfants âgés de 0 à 5 ans au Canada, une augmentation d'environ 16 000 de 2016 à 2019.
- Il y avait 2 858 000 enfants âgés de 6 à 12 ans au Canada, une augmentation de 124 000 de 2016 à 2019. La tranche d'enfants âgés de 6 à 12 ans est la plus nombreuse depuis 1992.
- Historiquement, la taille des tranches d'âge varie au lieu de marquer une tendance unique.

Le nombre d'enfants dont la mère occupait un emploi a atteint un sommet en 2019.

Le nombre d'enfants dont la mère occupe un emploi est le résultat du taux d'emploi des mères, qui augmente régulièrement, et du nombre d'enfants, qui fluctue.

- En 2019, le Canada comptait 1 442 000 enfants âgés de 0 à 5 ans et 1 975 000 enfants âgés de 6 à 12 ans dont la mère occupait un emploi.
- Le nombre d'enfants dont la mère occupe un emploi a fluctué au fil du temps tout comme le nombre d'enfants dans chaque tranche d'âge.
- Le nombre d'enfants âgés de 0 à 12 ans en 2019 (5 076 000) est le plus élevé depuis 1998, alors qu'il était de 5 077 000.

Le taux d'emploi des mères en 2019 était à son niveau le plus élevé depuis au moins 1998.³

- Le taux d'emploi en 2019 des mères dont l'enfant le plus jeune était âgé de 0 à 2 ans était de 72 % par rapport à 71 % en 2016 (78 % pour celles dont l'enfant le plus jeune était âgé de 3 à 5 ans et 85 % pour celles dont l'enfant le plus jeune était âgé de 6 à 15 ans).
- Il s'agit du taux d'emploi des mères le plus élevé, toutes catégories d'âge d'enfants confondues depuis 1998.³
- Depuis dix ans et plus, le taux d'emploi des mères augmente régulièrement année après année.
- De 1998 à 2019, c'est au Québec que le taux d'emploi des mères a été le plus élevé, passant de 65 % à 80 % chez les mères dont l'enfant le plus jeune était âgé de 0 à 2 ans et de 67 % à 84 % pour celles dont l'enfant le plus jeune était âgé de 3 à 5 ans. Au cours de la même période, au Canada, le taux d'emploi des mères a grimpé à 72 % (0 à 2 ans) et à 78 % (3 à 5 ans).
- En 2019, le nombre d'enfants dont la mère occupait un emploi était à son niveau le plus élevé depuis 1995.⁴

³ Le taux d'emploi des mères a été indiqué pour la première fois en 1998 dans *ECEC in Canada*.

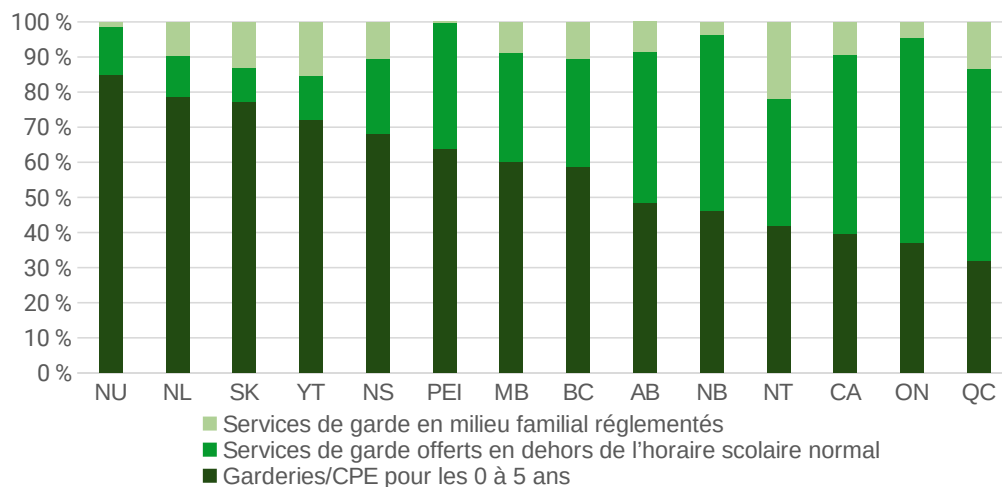
⁴ Le nombre d'enfants dont la mère occupait un emploi a été indiqué pour la première fois en 1995 dans *ECEC in Canada*.

Offre de services de garde réglementés

En 2019, le Canada comptait plus de 1 500 000 places en services de garde réglementés.

- À l'échelle du Canada, on comptait 1 506 658 places en services de garde réglementés pour les enfants âgés de 0 à 12 ans.
- Ce qui comprend 596 612 places à temps plein et à temps partiel en garderie/CPE pour les 0 à 5 ans (excluant les services de garde offerts en dehors de l'horaire scolaire normal), 768 342 places en garderie/CPE pour les enfants de 4 à 12 ans (excluant les services de garde offerts en dehors de l'horaire scolaire normal) et 141 704 places en services de garde en milieu familial réglementés pour les enfants âgés de 0 à 12 ans.
- Comme l'illustre le graphique 1, le pourcentage de places par mode de garde varie considérablement d'une province et d'un territoire à l'autre.

GRAPHIQUE 1 Pourcentage de places par mode de garde, par province et territoire, Canada, 2019.



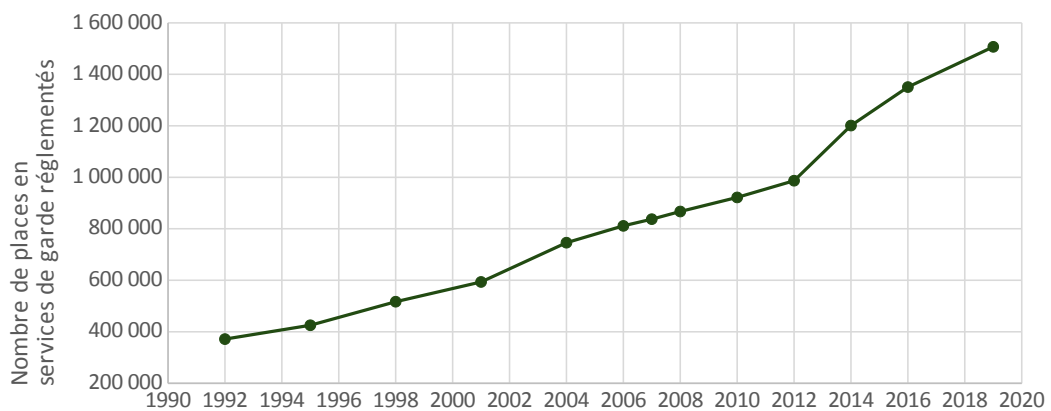
Le nombre de places en services de garde réglementés a augmenté de plus de 150 000 places de 2016 à 2019.

- Le nombre total de places en services de garde réglementés⁵ pour les enfants de 0 à 12 ans a augmenté de 156 271 places de 2016 à 2019 (garderies/CPE et services de garde en milieu familial), pour une moyenne théorique de 52 090 places chaque année au cours de ces trois années.

5 Ceci comprend les places en garderie/CPE et en services de garde en milieu familial pour les enfants âgés de 0 à 12 ans.

- Cette augmentation moyenne annuelle était inférieure à l'augmentation moyenne de 74 405 places par année de 2014 à 2016.
- De 2016 à 2019, l'augmentation des services de garde offerts en dehors de l'horaire scolaire normal (111 864 places) a été beaucoup plus importante que l'augmentation des places en garderie/CPE pour les enfants âgés de 0 à 5 ans (45 469 places).⁶
- Le nombre de places en services de garde en milieu familial réglementés a légèrement chuté de 1 944 places.
- Le nombre de places en services de garde a augmenté partout, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, ces deux provinces ayant perdu un très faible nombre de places. Sur l'augmentation totale de 156 271 places, l'Ontario, le Québec et l'Alberta se sont partagé 136 512 places.

GRAPHIQUE 2 Augmentation du nombre total de places en services de garde réglementés (garderie/CPE et garde familiale) pour les enfants âgés de 0 à 12 ans, Canada, 1992 - 2019.



Le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 12 ans pour qui il y avait une place en services de garde réglementés a augmenté de 11,6 % de 2016 à 2019.

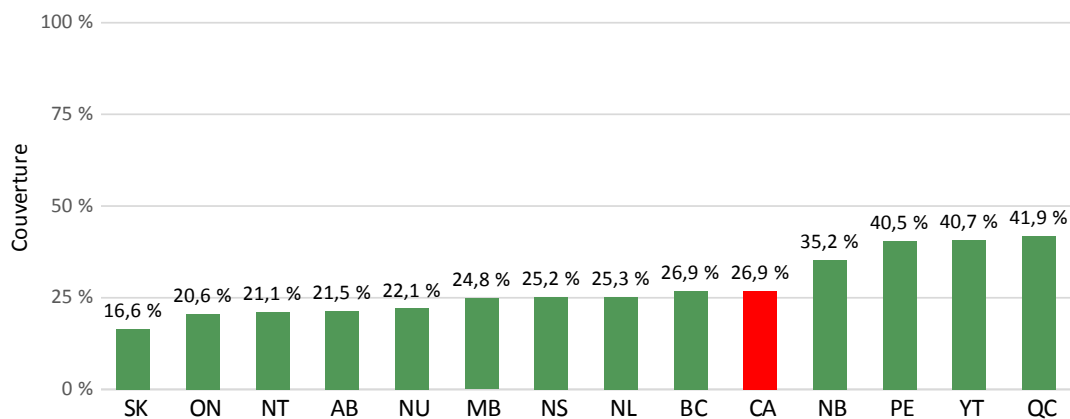
- L'offre de places pour les enfants âgés de 0 à 12 ans a augmenté de 27,2 % (2016) à 29,7 % (2019).
- Le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 12 pour qui il y avait une place en services de garde réglementés variait de 9,5 % en Saskatchewan à 57,4 % au Québec.

⁶ Les places pour les enfants de la maternelle en Ontario, qui étaient incluses dans les places en garderie pour les enfants de 0 à 5 ans en 2016, ont été attribuées à la catégorie des services de garde offerts en dehors de l'horaire scolaire normal. Voir la discussion à ce sujet dans le présent document.

Le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 ans pour qui il y avait une place à temps plein ou à temps partiel en garderie/CPE a augmenté de 8,2 % de 2016 à 2019.^{7 8}

- L'offre de places en services de garde réglementés pour les enfants âgés de 0 à 5 ans a relativement peu augmenté dans la plupart des provinces et territoires de 2016 à 2019.
- Le nombre de places en garderie était suffisant pour accueillir à temps plein ou à temps partiel 26,9 % des enfants âgés de 0 à 5 ans, une hausse par rapport à 25 % pour ce même groupe d'âge en 2016.
- Le pourcentage d'enfants âgés 0 à 5 ans pour qui il y avait une place variait d'un faible 16,6 % en Saskatchewan jusqu'à 41,9 % au Québec.

GRAPHIQUE 3 Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 ans pour qui il y avait une place à temps plein ou à temps partiel en garderie/CPE, provinces et territoires, Canada, 2019.



SOMMAIRE ET ANALYSE

Composantes des SEGE

La maternelle occupe dorénavant un rôle plus important au chapitre de l'offre des services de garde.

Comme la maternelle devient de plus en plus un programme scolaire offert à temps plein au Canada et qu'elle est fréquentée par un grand nombre d'enfants âgés de 4 ans, elle joue un rôle de plus en plus important comme service de garde depuis dix ans.

7 Ceci ne comprend pas les places pour les enfants de la maternelle (âgés de 4 et 5 ans) qui fréquentent un service de garde offert en dehors de l'horaire scolaire normal. Ces places sont attribuées à cette catégorie de services de garde.

8 Les provinces et les territoires ne sont pas tous en mesure de ventiler leurs données en fonction des places à temps plein et des places à temps partiel en garderie/CPE.

- En 2019, il y avait environ 527 000 enfants de 4 et 5 ans⁹ inscrits en maternelle au Canada.
- En 2019, la plupart des provinces et des territoires offraient la maternelle à temps plein pour tous les enfants âgés de 5 ans.
- Présentement, la maternelle accessible à tous les enfants de 4 ans est offerte en Ontario, en Nouvelle-Écosse et dans les Territoires du Nord-Ouest. D'autres provinces et territoires l'introduisent graduellement (Québec) ou sont en phase d'élaboration (Terre-Neuve-et-Labrador et le Yukon). À l'Île-du-Prince-Édouard, la maternelle gratuite pour les enfants âgés de 4 ans sera offerte dans les garderies à compter de l'automne 2021. En Saskatchewan, les enfants âgés de 3 ans peuvent fréquenter les programmes de prématernelle pour les enfants vulnérables.
- Le Manitoba et l'Alberta offrent quant à eux des services de garde en milieu scolaire pour les enfants âgés de 4 ans.
- Dans la plupart des provinces et territoires, les enseignant-e-s de maternelle doivent être titulaires d'un diplôme d'enseignement de quatre ans, mais n'ont pas besoin d'une formation en éducation de la petite enfance. Il y a quelques exceptions : à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec, on exige un diplôme universitaire avec spécialisation en éducation de la petite enfance; en Ontario, une enseignante et une éducatrice à la petite enfance agréée travaillent en équipe auprès des enfants; en Nouvelle-Écosse, on exige un diplôme en éducation de la petite enfance (enseignement préscolaire) pour travailler auprès des enfants de 4 ans; et dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, on accepte un diplôme en éducation de la petite enfance.

Les places en services de garde offerts en dehors de l'horaire scolaire normal représentaient 51 % de toutes les places en services de garde réglementés au Canada en 2019.

L'âge des enfants fréquentant les services de garde offerts en dehors de l'horaire scolaire normal a changé étant donné le nombre accru de programmes de maternelle à temps plein pour les enfants âgés de 4 et 5 ans. La maternelle gratuite s'est répandue, et de plus en plus d'enfants âgés de 4 et 5 ans la fréquentent toute la journée et quittent ainsi les services de garde à temps plein. Comme la maternelle correspond à une journée d'école complète, mais ne couvre pas la journée normale de travail des parents, les services de garde parascolaires ont étendu leur éventail de services afin de combler l'écart. L'expression « service de garde offert en dehors de l'horaire scolaire normal » désigne tous les services de garde offerts avant, après et en dehors de l'horaire scolaire normal aux enfants de la maternelle à la fin du primaire et généralement âgés de 4 à 12 ans.

⁹ Ce chiffre est approximatif, une province n'ayant pas fourni de données sur les inscriptions en maternelle.

- Les services de garde offerts en dehors de l'horaire scolaire normal représentaient 51 % des services de garde réglementés en 2019 (soit 768 342 places sur 1 506 658).
- Comme l'indique le graphique 1, les places dans les services de garde offerts en dehors de l'horaire scolaire normal, en tant que pourcentage des places totales, varient considérablement d'une province et d'un territoire à l'autre.
- Les exigences de formation dans ces services de garde sont généralement peu élevées. Le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et le Nunavut n'exigent pas de formation pour le personnel qui y travaille.
- À Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan, certaines catégories de services de garde offerts en dehors de l'horaire scolaire n'ont pas besoin de permis. Les services de garde offerts dans une école ou par un conseil scolaire sont exemptés du permis, ainsi que ceux qui offrent des activités éducatives et récréatives qui ne sont pas un service de garde régulier.

La garde en milieu familial réglementée représentait 9 % de tous les services de garde réglementés au Canada en 2019.

- Les provinces et les territoires offrent tous des services de garde en milieu familial réglementés (avec permis ou approuvés).
- Il existe deux modèles de gouvernance pour les services de garde en milieu familial : un modèle en vertu duquel une agence conclut un contrat avec des responsables de garde (qui ne sont pas titulaires d'un permis) et l'agence les supervise chez elles; et un autre modèle en vertu duquel le gouvernement provincial ou territorial délivre le permis directement aux responsables de garde et les supervise.
- Au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, les services de garde en milieu familial peuvent être fournis par plus d'une responsable de garde dans une même résidence privée.
- La garde familiale recule au Canada en tant que part du nombre total de services de garde réglementés. En 2019, elle représentait 9 % de tous des services de garde réglementés comparativement à 16 % en 2009.

Frais de garde et tarifs

En 2019, les frais de garde pour un poupon variaient de 179 \$/mois dans les villes du Québec à 1 774 \$/mois à Toronto.

Les provinces et les territoires recueillent des données sur les frais de garde¹⁰, mais le font de façon différente, de sorte qu'elles ne peuvent pas être comparées directement. ECEC in Canada 2019 utilise [l'enquête annuelle sur les frais de garde du Centre canadien de politiques alternatives](#) réalisée dans de grandes villes canadiennes pour comparer entre eux les tarifs demandés en services de garde au Canada. L'enquête comporte maintenant une agglomération dans chaque province et territoire et représente environ 60 % des garderies/CPE et des services de garde en milieu familial réglementés offrant des services à temps plein.

- En 2019, les frais de garde médians en garderie/CPE et services de garde en milieu familial dans les plus grandes villes du Canada variaient de 179 \$/mois dans les villes du Québec où les tarifs établis à l'échelle provinciale sont les mêmes pour tous les groupes d'âge à 1 774 \$/mois (poupon) et 1 457 \$/mois (bambin) à Toronto à 1 213 \$/mois (préscolaire) à Iqaluit.
- En 2019, sauf dans les villes du Québec et à Winnipeg où les tarifs sont fixes, les frais de garde pour les poupons excédaient 700 \$/mois dans toutes les villes sondées.
- Dans toutes les villes, sauf dans les villes du Québec, à Winnipeg, à Charlottetown et à Regina où les tarifs sont fixes, les frais de garde pour les bambins excédaient 700 \$/mois.
- En 2019, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et le Manitoba fixaient les tarifs dans au moins 50 % de leurs garderies/CPE. L'Alberta et la Colombie-Britannique comptaient aussi un certain nombre de garderies dont les tarifs étaient fixés provincialement.

Dans les provinces où les tarifs demandés dans plus de 50 % des garderies étaient fixes (à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec, au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard), les tarifs dans le secteur (à but lucratif) sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, étaient considérablement plus élevés que les tarifs fixes.

10 Les données provinciales et territoriales sur les tarifs demandés dans les services de garde réglementés sont présentées dans chaque section P/T d'ECEC in Canada 2019 et les versions précédentes.

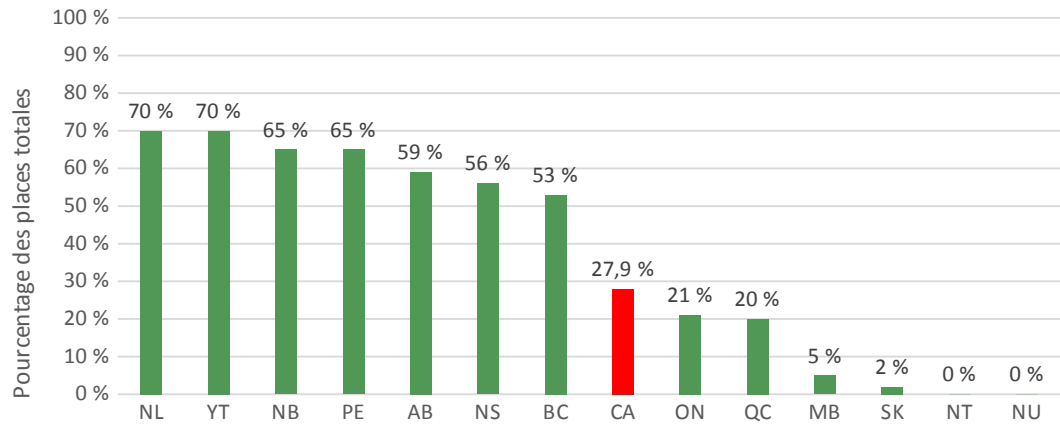
Mode d'exploitation des services de garde

En 2019, les garderies à but lucratif représentaient 28 % des services de garde offerts au Canada, mais leur nombre variait considérablement d'une province et d'un territoire à l'autre.

- La proportion de places offertes en garderie à but lucratif (temps plein et temps partiel) est passée de 27 % à 28 % en 2019.
- Au Canada, dans l'ensemble, les services de garde sont à but non lucratif, mais la part des services à but lucratif et à but non lucratif est distribuée très différemment d'une province et d'un territoire à l'autre.
- En 2019, Terre-Neuve-et-Labrador et le Yukon comptaient les pourcentages les plus élevés (70 %) de services de garde à but lucratif par rapport à leur nombre total de places, tandis que la Saskatchewan et le Manitoba en avaient très peu, et les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'en avaient aucun.
- Dans les provinces et territoires où la garde familiale est encadrée par des agences, celles-ci peuvent être à but lucratif, à but non lucratif ou, comme en Ontario, elles peuvent être municipales. En Alberta, 61 % des places offertes en milieu familial sont dans des agences à but lucratif; en Ontario, 16 % de ces places sont dans des agences à but lucratif et 10 % sont dans des agences municipales.
- Le Canada compte un faible nombre de services de garde publics.¹¹ Les provinces où il y en a sont le Québec, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Ces provinces ont toutes un petit secteur public, à l'exception du Québec où il existe un vaste réseau de services de garde offerts en dehors de l'horaire scolaire (services de garde en milieu scolaire), lesquels sont gérés par les commissions scolaires.

¹¹ Les services de garde publics sont des services de garde réglementés gérés par une instance gouvernementale, habituellement qui est titulaire du permis. Il s'agit habituellement de municipalités, mais aussi de conseils scolaires ou d'autres instances publiques.

GRAPHIQUE 4 Pourcentage des places à temps partiel et à temps plein en garderie à but lucratif pour les enfants âgés de 0 à 12 ans, provinces et territoires, Canada, 2019.



SOMMAIRE ET ANALYSE

Main-d'œuvre du secteur des services de garde

La main-d'œuvre du secteur des services de garde est la clé de la qualité et de l'offre.

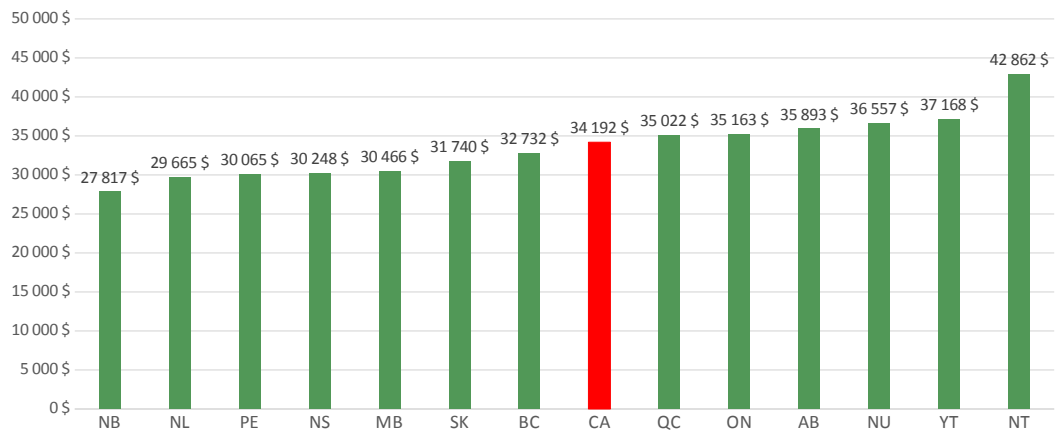
Il n'y a pas de données comparables sur la rémunération de la main-d'œuvre dans le secteur des services de garde. ECEC in Canada 2019 utilise comme substitut les données du formulaire détaillé de recensement de 2016 de Statistique Canada (données de 2015).

- À l'échelle du Canada, le revenu d'emploi médian par année du personnel travaillant à temps plein en services de garde était de 34 192 \$¹² en 2015. C'est au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut qu'il était le plus élevé.
- La majorité des provinces et des territoires ont des mécanismes en place pour bonifier le salaire du personnel. À certains endroits, ce sont des subventions salariales et ailleurs, les salaires sont calculés dans les subventions de fonctionnement. Les subventions salariales peuvent être liées à des conditions, comme celle d'être une garderie « désignée » qui exige plus de formation de son personnel, ou être assorties d'autres exigences.

¹² Calculs effectués utilisant les données du recensement de 2016, qui sont les données sur le revenu les plus récentes disponibles. Le recensement utilise la catégorie des éducatrices et aides-éducatrices à la petite enfance de la CNP (CNP 4214) et la catégorie - services de garderie dispensés à des enfants âgés de 0 à 12 ans du SCIAN (SCIAN 6244) incluant des personnes travaillant à temps plein, toute l'année, ne travaillant pas la maison et ne travaillant pas à leur compte. Les superviseuses sont incluses, mais les gestionnaires ne le sont pas. Les calculs tiennent compte de tous les emplois, même du 2e emploi des éducatrices et aides-éducatrices d'où elles tirent une rémunération, un salaire ou une commission.

- L'Île-du-Prince-Édouard et le Québec ont des échelles salariales provinciales et en Nouvelle-Écosse, il existe un plancher salarial.
- Les directrices et les directeurs de garderie/CPE doivent habituellement être titulaires d'un diplôme d'un an ou de deux ans en éducation de la petite enfance. Le Québec, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'ont pas d'exigences précises ou additionnelles pour le personnel de direction des garderies/CPE.

GRAPHIQUE 5 Revenu d'emploi médian à temps plein par année : éducatrices et aides-éducatrices à la petite enfance, provinces et territoires, Canada, 2015



SOMMAIRE ET ANALYSE

Financement public des services de garde à l'enfance réglementés

Les fonds publics alloués aux services de garde réglementés, y compris le financement provincial et fédéral, totalisaient 5,880 milliards de dollars en 2019.

- Les allocations totales accordées aux services de garde réglementés étaient de 5,889 milliards de dollars pour l'exercice financier 2018-2019. Ce montant comprend les allocations budgétaires provinciales et territoriales ainsi que les fonds fédéraux transférés aux provinces et territoires dans le cadre des ententes bilatérales de 2017-2020.
- Durant l'exercice financier 2015-2016, avant le début du versement des fonds fédéraux de la première année (2017) des ententes bilatérales, les allocations

provinciales et territoriales pour les services de garde réglementés totalisaient 4,596 milliards de dollars.¹³

- Les fonds fédéraux transférés aux provinces et territoires dans le cadre des ententes bilatérales ont totalisé 398 millions de dollars en 2018-2019.
- La moyenne des dépenses par place en services de garde réglementés au Canada a augmenté de 498 \$ par place depuis 2016.¹⁴ En 2016, les dépenses publiques par place étaient de 3 405 \$; ce montant a augmenté à 3 903 \$ en 2019. Dans la majorité des provinces et territoires, les dépenses publiques par place ont augmenté, à l'exception du Québec et du Manitoba¹⁵ où elles ont légèrement diminué.

13 Toutes les allocations représentent des montants prévus au budget en dollars non rajustés.

14 Le calcul des dépenses publiques par place en services de garde réglementés est théorique aux fins de comparaison dans le temps et entre les provinces et les territoires. Ces montants sont fondés sur le total des dépenses provinciales et territoriales pour des services de garde réglementés, incluant le financement ponctuel, et sur le nombre total d'enfants; ils ne sont pas fondés sur les dépenses publiques prévues au budget par place. En fonction d'autres données, notamment des frais de garde versés par les parents, on suppose que les frais de garde sont la principale source de financement des services de garde au Canada.

15 Le Québec n'a pas signé le Cadre multilatéral de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, mais il a conclu un accord asymétrique avec le gouvernement fédéral faisant valoir que les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Québec relèvent de la compétence du Québec.



**CHILDCARE RESOURCE
AND RESEARCH UNIT**

225 Brunswick Ave., Toronto, Ontario Canada M5S 2M6 [Contact form](#)

CHILDCARECANADA.ORG